RCS : MARSEILLE
Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 00696
Numéro SIREN : 394 511 836
Nom ou dénomination : ABC ELECTRIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 04/10/2022 sous le numéro de dépôt 20048

SAS ABC ELECTRIQUE
119 CHEMIN DE MIMET
13015 MARSEILLE

COMPTES ANNUELS

Exercice du **01/04/2021** au **31/03/2022**

certifié conforme à l'original
le président

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
(2022)

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01042021 et clos le 31032022 — Régime simplifié d'imposition ☐ — Régime réel normal ☒

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ — Si PME innovante ☐ — Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire

SAS ABC ELECTRIQUE
119 CHEMIN DE MIMET

13015 MARSEILLE

111	304453	39451183600022
Insp. IFU	N° dossier	N° Siret

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale):
TRAVAUX INSTALLATION ELECTRIQ
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)
- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d' identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux normal : 0 — Bénéfice imposable au taux de 15 % : 2 289 — Déficit (report de la ligne 2D du 2058A ou 372 du 2033B) :

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values — Plus-values à long terme imposables au taux de 15%

Plus-values à long terme imposables au taux de 19% — Autres plus-values imposables au taux de 19% — Plus-values à long terme imposables aux taux de 0% — Plus-values exonérées art.238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

- Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐
- Entreprises nouvelles art.44 septies ☐
- Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐
- Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐
- Jeunes entreprises innovantes ☐
- Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐
- Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
- Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐
- Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐
- Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐
- Autres dispositifs ☐
- Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? — Si oui, indication du logiciel utilisé

ECF ☐ — Nom et adresse du prestataire

OGA/OMGA ☐ — Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone :
- Professionnel de l'expertise comptable : Monsieur MACIEL MARTINS Antonio, Immeuble Prado Consultants, 2A Boulevard de Louvain, 13008 Marseille, 0491323910
- Conseil :
- CGA/OMGA ou viseur conventionné : N° d'agrément

Signature et qualité du déclarant

A, le

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Les dispositions des articles 34-35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent aux réponses faites à ce questionnaire. Elles garantissent notamment un droit d'accès et de rectification aux informations nominatives vous concernant auprès du service destinataire de votre déclaration.

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD
(2022)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice SAS ABC ELECTRIQUE 31032022

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou copaticipants 1	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires 5	 Remboursements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires 7	 Remboursements 8

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2022)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise : **SAS ABC ELECTRIQUE**

et Date de clôture de l'exercice : **31032022**

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires,déduction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2021, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a*ter* et a*quater*)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2022

Désignation de l'entreprise : **SAS ABC ELECTRIQUE** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 119 CHEMIN DE MIMET 13015 MARSEILLE — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 3 9 4 5 1 1 8 3 6 0 0 0 2 2 — Néant ☐ *

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31032022 Net 3	N-1 31032021 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement*	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	806	AG	806		231
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 694	AS	1 694		
		Autres immobilisations corporelles	AT	24 657	AU	24 008	648	2 015
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	2 704	BI		2 704	2 695
		TOTAL (II)	BJ	**29 861**	BK	**26 508**	**3 353**	**4 941**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP	28 100	BQ		28 100	55 200
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	22 445	BU		22 445	24 598
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	431 553	BY	11 670	419 883	364 718
		Autres créances (3)	BZ	163 285	CA		163 285	116 048
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CO			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	90 146	CG		90 146	194 788
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	4 137	CI		4 137	4 243
		TOTAL (III)	CJ	**739 666**	CK	**11 670**	**727 996**	**759 595**
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**769 527**	1A	**38 178**	**731 349**	**764 536**

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR 14 004

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2022

Désignation de l'entreprise SAS ABC ELECTRIQUE — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 80 000)	DA	80 000	80 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	8 000	8 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	215 199	212 597
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**1 946**	**2 602**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**305 145**	**303 199**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	202 587	233 442
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	117 482	138 848
	Dettes fiscales et sociales	DY	106 135	89 046
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**426 204**	**461 337**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**731 349**	**764 536**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	267 496	258 750
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2022

Désignation de l'entreprise : **SAS ABC ELECTRIQUE** — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	55 101	FB		FC	55 101	
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	817 381	FH		FI	817 381	736 344
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**872 483**	FK		FL	**872 483**	**736 344**
	Production stockée *					FM	(27 100)	5 298
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	4 350	2 761
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	342	18 354
	Autres produits (1) (11)					FQ	528	468
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**850 602**	**763 226**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	280 182	242 625
	Variation de stock (marchandises)*					FT	2 153	1 529
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	1 273	587
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	323 663	276 938
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	6 619	4 317
	Salaires et traitements *					FY	124 187	116 872
	Charges sociales (10)					FZ	100 881	109 304
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	1 597	1 157
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	5 504	6 166
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	1	1
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**846 059**	**759 495**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**4 543**	**3 731**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	10	9
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	**10**	**9**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 264	679
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	**2 264**	**679**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**(2 254)**	**(670)**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**2 289**	**3 061**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2022

Désignation de l'entreprise **SAS ABC ELECTRIQUE** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	343	459
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**850 612**	**763 236**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**848 666**	**760 633**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**1 946**	**2 602**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP		
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	342	18 354
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 ; obligatoires A9 ; dont cotisations facultatives Madelin A7 ; dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2022

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise **SAS ABC ELECTRIQUE** — Néant ☐*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	**TOTAL I**		CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL II**		KD	**806**	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	[Dont Composants	L9	KJ		KK		KL	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1	KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2	KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3	KS	1 694	KT		KU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	8 903	KW		KX	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *			KY	6 781	KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	8 973	LC		LD	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
CORPORELLES		**TOTAL III**		LN	**26 351**	LO		LP	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
FINANCIERES	Autres participations			8U		8V		8W	
FINANCIERES	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières			1T	2 695	1U		1V	10
FINANCIERES		**TOTAL IV**		LQ	**2 695**	LR		LS	**10**
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			ØG	**29 851**	ØH		ØJ	**10**

CADRE B — IMMOBILISATIONS

				Diminutions : par virement de poste à poste 1		Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	**TOTAL I**	IN		CØ		DØ		D7		
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL II**	IO		LV		LW	**806**	1X		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	1 694	ML		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	8 903	MO		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ	6 781	MR		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	8 973	MU		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
CORPORELLES		**TOTAL III**	IY		NG		NH	**26 351**	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
FINANCIERES	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ		
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D		
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	2 704	2G		
FINANCIERES		**TOTAL IV**	I3		NJ		NK	**2 704**	2H		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	**29 861**	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 bis

TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31 03 2022

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ABC ELECTRIQUE — Néant ☐ *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(6)

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2022

Désignation de l'entreprise : **SAS ABC ELECTRIQUE** — Néant ☐*

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	575	PF	231	PG		PH	806
TOTAL I		RK	**575**	RM	**231**	RN		RO	**806**
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 694	QA		QB		QC	1 694
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	7 775	QE	616	QF		QG	8 391
	Matériel de transport	QH	6 781	QI		QJ		QK	6 781
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	8 086	QM	750	QN		QO	8 836
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	**24 336**	QV	**1 366**	QW		QX	**25 702**
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	**24 911**	ØP	**1 597**	ØQ		ØR	**26 508**

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY				Total général non ventilé (NW - NY)	NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2022

Désignation de l'entreprise : **SAS ABC ELECTRIQUE** — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	- corporelles	6E		6F		6G		6H		
	- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	- titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	6 166	6U	5 504	6V		6W	11 670	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	**6 166**	TY	**5 504**	TZ		UA	**11 670**	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	**6 166**	UB	**5 504**	UC		UD	**11 670**	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	5 504	UF				
	- financières			UG		UH				
	- exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑧ ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

DGFiP N° 2057 2022

Désignation de l'entreprise : **SAS ABC ELECTRIQUE** — Néant ☒ *

CADRE A — ETAT DES CREANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	2 704	UV		UW	2 704
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	14 004				14 004
	Autres créances clients	UX	417 549		417 549		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UQ)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	2 472		2 472		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	117		117		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	381		381		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	160 315		160 315		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
Charges constatées d'avance		VS	4 137		4 137		
TOTAUX		VT	**601 680**	VU	**584 971**	VV	**16 709**

RENVOIS
(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice — VD
(1) Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice — VE
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques) — VF

CADRE B — ETAT DES DETTES

		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) — à 1 an maximum à l'origine	VG				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) — à plus d' 1 an à l'origine	VH	202 587	43 878	158 708	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	117 482	117 482		
Personnel et comptes rattachés	8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	34 317	34 317		
Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	8E				
Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VW	71 322	71 322		
Etat et autres collectivités publiques — Obligations cautionnées	VX				
Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	496	496		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J				
Groupe et associés (2)	VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *	Z2				
Produits constatés d'avance	8L				
TOTAUX	VY	**426 204**	VZ **267 496**	**158 708**	

RENVOIS
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice — VJ
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice — VK — 30 809
(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques — VL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2022

Désignation de l'entreprise : **SAS ABC ELECTRIQUE** — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : **31032022**

I. RÉINTEGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	1 946
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à reintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de reintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	343
	Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes a long terme — imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	Moins-values nettes a long terme — imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT* — Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
	TOTAL I						WR	2 289

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %						WH	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 19 %						WP	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				)	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3		XF	
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F			
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC			
	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5			
	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA						
	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC						
	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB						
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction excep-tionnelle simulateur de conduite	YH		XG	
						Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	)
	Dt déd. exc (art 39 decies A)	YA		Dt déd. exc (art 39 decies B)	YB			
	Dt déd. exc (art 39 decies C)	YC		Dt déd. exc (art 39 decies D)	YD			
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL			
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
	TOTAL II						XH	

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II)	XI	2 289	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RÉSULTAT FISCAL **BÉNÉFICE** (ligne XN) ou **DÉFICIT** reportable en avant (ligne XO)	XN	2 289	XO 0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(10) **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

DGFiP N° 2058-B 2022

Désignation de l'entreprise **SAS ABC ELECTRIQUE** — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGES À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2022

Désignation de l'entreprise : **SAS ABC ELECTRIQUE** — Néant ☐ *

ORIGINES (1)				AFFECTATIONS (1)			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	212 597		Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB		
				- Autres réserves	ZD		
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	2 602		Dividendes	ZE		
				Autres répartitions	ZF		
Prélèvements sur les réserves	ØE			Report à nouveau	ZG	215 199	
TOTAL I	ØF	**215 199**		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	**215 199**	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

				Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)		YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier		YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus		YS		
DETAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance		YT	128 292	116 919
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 70 279)		XQ	72 069	67 865
	- Personnel extérieur à l'entreprise		YU	75 704	41 176
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	10 416	10 785
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)		ST	37 182	40 192
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	**323 663**	**276 938**
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE		YW	1 437	1 305
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)		9Z	5 182	3 012
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	**6 619**	**4 317**
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée		YY	151 360	112 275
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	49 090	35 764
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2021) *		ØB	124 187	
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	%	%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP	- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		RH		

REGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(12) **DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2059-A 2022

Désignation de l'entreprise : **SAS ABC ELECTRIQUE** — Néant ☐ *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * — Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19%	Long terme ⑩ 15% ou 12,80%	Long terme ⑩ 0%	Plus-value taxables à 19% (1) ⑪
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A plus ou moins value nette à court terme (total algebrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))						
		CADRE B plus ou moins value nette à long terme (total algebrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))		(A)		(B) (Ventilation par taux)		(C)
		CADRE C autres plus-values taxables à 19% (11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B 2022

Désignation de l'entreprise : **SAS ABC ELECTRIQUE** — Néant ☐ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion,d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME**

DGFiP N° 2059-C 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS ABC ELECTRIQUE** Néant ☐ *

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % (1) ou 12,80 % (2) .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est suprérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) (1) *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine (1)		Moins-values à 12,80 % (2)	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % (3)	Solde des moins-values à 12,80 % (4)
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine (1)		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice (5)	Solde des moins-values à reporter col.(6) = (2)+(3)-(4)-(5) (6)
		A 19 %, ou à 15 % (2)	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (3)	A 15 % ou à 19 % (4)		
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des Impôts)

(15) **RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME**
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2022

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : **SAS ABC ELECTRIQUE** Néant ☐ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2059-E 2022

Désignation de l'entreprise : **SAS ABC ELECTRIQUE** Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01042021** et clos le : **31032022** Durée en nombre de mois **12**

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	872 483
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	342
TOTAL 1	OX	**872 825**

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	528
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	4 350
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	**4 878**

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	379 649
Variation négative des stocks	OQ	29 253
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	155 190
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	**564 092**

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	OG	**313 610**

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	313 610

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE			GX	872 825
Effectifs au sens de la CVAE			EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX	
Période de référence	GY		GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			HR	

DGFiP N° 2059-F 2022

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/03/2022 N° SIRET 39451183600022

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SAS ABC ELECTRIQUE**

ADRESSE (voie) **119 CHEMIN DE MIMET**

CODE POSTAL **13015** VILLE **MARSEILLE**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	1 000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique **SAS** Dénomination **RETOURNENERGIE**

N° SIREN (si société établie en France) **842031908** % de détention **50,00** Nb de parts ou actions **1 000**

Adresse : N° **175** Voie **RUE DE PICARDIE**

Code postal **83140** Commune **SIX FOURS LES PLAGES** Pays **FRANCE**

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(18) FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2059-G 2022

1/1 (1) Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31/03/2022 N° SIRET 394511836 00022

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SAS ABC ELECTRIQUE**

ADRESSE (voie) **119 CHEMIN DE MIMET**

CODE POSTAL **13015** VILLE **MARSEILLE**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Egalité
Fraternité

N° 1330-CVAE
(2022)
Articles 1586 ter à 1586 nonies du CGI

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES

DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES

Au titre de 2021

Dénomination de l'entreprise : **SAS ABC ELECTRIQUE**
Adresse : **119 CHEMIN DE MIMET**

13015 MARSEILLE

N° Siret de l'établissement principal : **39451183600022**

Activité : **TRAVAUX INSTALLATION ELECT** Code activité : **4321A**

Déclarant Nom du signataire Qualité du signataire

A Le

I - GENERALITES

Période de référence Exercice du **01042021** au **31032022**

Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	

II - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée	A2	313 610
Chiffre d'affaires de référence	A3	872 825
Chiffre d'affaires de référence du groupe*	B6	

* CA de référence du groupe : uniquement pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2011

III - REPARTITIONS DES SALARIES

A - LISTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

Code NIC A4	Numéro du département A5	Commune de localisation *(En toutes lettres)* A6	Code INSEE commune A7	Nombre de salariés A8

B - LISTE DES LIEUX D'EXERCICE DES SALARIES EMPLOYES PLUS DE TROIS MOIS HORS DE L'ENTREPRISE[1]

Numéro du département B1	Commune de localisation *(En toutes lettres)* B2	Code INSEE commune B3	Nombre de salariés B4

1 (Salariés sur chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise.etc.)

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit

(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS ABC ELECTRIQUE	**39451183600022**	**4321A**
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
119 CHEMIN DE MIMET **13015 MARSEILLE**		

	I. Résultats de l'exercice	
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs *(tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)*	2 289
b	Dont plus-value nette à court terme *(tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)*	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice *(tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)*	
B. Résultats relevants du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice *(pour les entreprises sousmises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)*	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI *(tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)*	
f	Dont moins-values à long terme ou deficits imputés au titre de l'exercice *(pour les entreprises sousmises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)*	

	II. Bénéfices soumis au taux réduit	
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	2 289
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	2 289

	III. Bénéfices soumis au taux normal	
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	

	IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%	
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065	

Wilfried WAGNER

Commissaire aux Comptes

22, rue CONDORCET - 13016 Marseille
Tel : 04.65.95.03.59.
SIRET : 515 387 405°00043 NAF : 6920Z

SAS ABC ELECTRIQUE
Au capital de 80 000 €
119 CHEMIN DE MIMET
13015 MARSEILLE
RCS MARSEILLE 394511836

MARSEILLE, le 15 Septembre 2022

Monsieur RETOURNE FRANCOIS,

Cette lettre vous est adressée en application de nos normes d'exercice professionnel, dans le cadre de nos contrôles relatifs à l'audit des comptes annuels de la société afférente à l'exercice clos le 31/03/2022. Ces comptes font apparaître à cette date des capitaux propres de 305145 € euros, y compris un résultat de 1946 € euros.

Cette lettre a pour but de rappeler notre compréhension des diverses déclarations qui nous ont été faites dans le cadre de notre mission.

Vous êtes responsable de l'établissement des comptes, et de la conception et de la mise en œuvre du contrôle interne afférent à leur préparation et à ce titre vous m'avez déclaré que :

Correcte application des lois et règlements

1. Les comptes ont été établis de manière régulière et sincère, pour donner une image fidèle de la situation financière et du résultat de la société conformément aux règles et principes comptables français.

2. Vous avez appliqué, au mieux de votre connaissance, les textes légaux et réglementaires.

Risque de fraude et dispositif de contrôle interne

3. Des contrôles destinés à prévenir et détecter les erreurs et les fraudes ont été conçus et mis en œuvre dans la société.

4. Vous nous avez fait part de notre appréciation sur le risque que les comptes puissent comporter des anomalies significatives résultant de fraudes.

Wilfried WAGNER

Commissaire aux Comptes

22, rue CONDORCET - 13016 Marseille
Tel : 04.65.95.03.59.
SIRET : 515 387 405°00043 NAF : 6920Z

Vous nous avez déclaré ne pas avoir connaissance :

a. De fraudes avérées ou suspectées impliquant la direction, des employés ayant un rôle clé dans le dispositif de contrôle interne ou d'autres personnes et qui seraient susceptibles d'entraîner des anomalies significatives dans les comptes ;

b. D'allégations de fraudes susceptibles d'avoir un impact sur les comptes de l'entité et portées à sa connaissance par des employés, anciens employés, analystes, régulateurs ou autres.

Evénements post-clôture

5. À ce jour, vous n'avez connaissance d'aucun événement, autre que ceux déjà pris en compte, survenu depuis la date de clôture de l'exercice et qui nécessiterait un traitement comptable ou une mention dans l'annexe et/ou dans le rapport de gestion.

6. Vous nous avez communiqué vos plans d'actions définis pour l'avenir de la SAS ABC ELECTRIQUE ; ces plans d'actions reflètent les intentions de la Direction ; vous n'avez connaissance d'aucun élément nouveau susceptible de compromettre ces plans

Hypothèses de la direction utilisées pour que les comptes reflètent bien toutes les décisions de la direction

7. Les principales hypothèses que vous avez retenues pour l'établissement des estimations comptables sont raisonnables et reflètent correctement les intentions de la direction et la capacité de la SAS ABC ELECTRIQUE, à ce jour, à mener à bien les actions envisagées.

Informations sur les parties liées

8. Vous avez fourni dans l'annexe des comptes, au mieux de votre connaissance, l'information sur les parties liées requise par le référentiel comptable. L'information que vous avez communiquée sur l'identité des parties liées ainsi que les relations et transactions les concernant est exhaustive et sur leur traitement comptable est conforme au référentiel comptable applicable.

Demandes supplémentaires jugées nécessaires :

- Vous nous avez confirmé votre responsabilité quant à l'enregistrement dans les comptes de toutes les transactions ainsi que la bonne transmission de toutes les informations pertinentes ;

PR

Wilfried WAGNER

Commissaire aux Comptes

22, rue CONDORCET - 13016 Marseille
Tel : 04.65.95.03.59.
SIRET : 515 387 405°00043 NAF : 6920Z

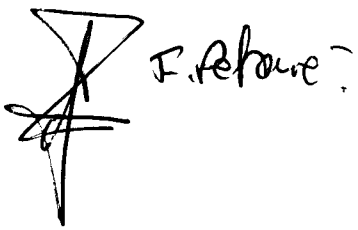
Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Veuillez agréer, Monsieur RETOURNE FRANCOIS, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Le 15/09/2022
Signature du commissaire aux comptes



Le 15/09/2022
Signature du représentant légal de l'entreprise



SASU ABC ELECTRIQUE
Capital : 80 000 euros
Siège Social : 119, Chemin de Mimet
13015 MARSEILLE

Procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique

L'an 2022, le 30 Septembre, au siège social
Monsieur François RETOURNE, représentant légal de la SASU RETOURNENERGIE, actionnaire unique de la SASU ABC ELECTRIQUE, société par actions simplifiée unipersonnelle,

Monsieur Wilfried WAGNER, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Après avoir exposé que :
Monsieur François RETOURNE, président a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/03/2022 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice ainsi que les rapports du commissaire aux comptes.

A pris les décisions ci-après relatives à :
- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2022 ;
- l'affectation du résultat ;
- la constatation des conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce ;
- Pouvoirs pour les démarches et formalités

Première décision
L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président relatif à l'exercice clos le 31/03/2022, approuve ces comptes, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice d'un montant de 1 946 €.

L'actionnaire unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

Deuxième décision

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à un montant de 1 946 € :
- 1 946 € en report à nouveau ;

En outre, l'actionnaire unique reconnaît qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

	Nombre d'actions	Dividende distribué par action	Avoir fiscal ou abattement par action
Exercice N-1	1000	-	-
Exercice N-2	1000	-	-
Exercice N-3	1000	-	-

Troisième décision

L'actionnaire unique déclare que des conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce est intervenue au titre de l'exercice écoulé : La SASU RETOURNENERGIE, holding, facture des prestations administratives et techniques à la SASU ABC ELECTRIQUE. Au titre de l'exercice clos le 31/03/2022, ces prestations se sont élevées à 84 000 euros.
Une convention de trésorerie a été conclue entre la SASU RETOURNENERGIE et la SAS ABC ELECTRIQUE.

Quatrième décision

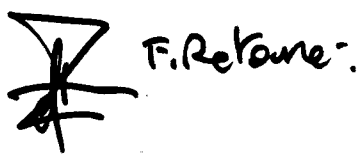
Le mandat de président n'a fait l'objet d'aucune rémunération au titre de l'exercice et le compte courant d'associé n'a également pas fait l'objet d'une rémunération.

Cinquième décision

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de la présente afin d'effectuer les démarches et formalités prévues par la loi.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal, qui a été signé par l'actionnaire unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Signature de l'actionnaire unique



SASU ABC ELECTRIQUE
Capital : 80 000 euros
Siège Social : 119, Chemin de Mimet
13015 MARSEILLE

SIRET : 39451183600014 APE : 4321A

Rapport de gestion

Monsieur François RETOURNE, représentant légal de la SASU RETOURNENERGIE, actionnaire unique de la SASU ABC ELECTRIQUE, société par actions simplifiée unipersonnelle, établit le présent rapport de gestion conformément à l'article L.232-1 du Code de Commerce.

Activité de la société au cours de l'exercice

Comme vous pouvez le constater, le chiffre d'affaires de notre société pour l'exercice écoulé s'est élevé à 872 483 euros soit une hausse de plus de 18 % par rapport au chiffre de l'exercice précédent.
Pour la même période, le total des charges d'exploitation s'est élevé à 846 059 euros, ce qui a permis de dégager un résultat d'exploitation de 4 543 euros.

Présentation des états financiers

Les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification tant au niveau de la présentation des comptes qu'au niveau des méthodes d'évaluation par rapport aux exercices précédents.

Prises de participations au cours de l'exercice

La société n'a pris aucune participation, au cours de l'exercice, dans le capital d'une autre.

Activités en matière de recherche et développement

La société n'a engagé aucun frais en matière de recherche et développement.

Informations sur la détention du capital par certains associés

Conformément aux dispositions de l'Article L.233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des Articles L.233-7 et L.233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédants plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux-tiers du capital social ou des droits de vote :

SASU RETOURNENERGIE détient 100 % du capital social et droits de vote.

Informations sur les délais de paiement

EN COURS CLIENTS AU 31/03/2022 431 553 €

Règlement à 30 jours	50.27%	216967 €
Règlement à 60 jours	20.84%	89947 €
Règlement à 90 jours	11.47%	49512 €
Règlement à 120 jours	17.42%	75127 €
TOTAL	**100%**	**431 553 €**

EN COURS FOURNISSEURS AU 31/03/2022 117 482 €

Règlement à 30 jours	42.74 %	50215 €
Règlement à 60 jours	39.08 %	45912 €
Règlement à 90 jours	0 %	0 €
Règlement à 120 jours	18.18 %	21355 €
TOTAL	**100%**	**117 482 €**

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, le résultat net après impôt de notre société fait ressortir un bénéfice de 1 946 euros que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :
- Report à nouveau : 1 946 euros

Rappel des dividendes distribués

Selon l'article 243 bis du CGI, je précise que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :

	Nombre d'actions	Dividende distribué par action	Avoir fiscal ou abattement par action
Exercice N-1	1000	-	-
Exercice N-2	1000	-	-
Exercice N-3	1000	-	-

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du CGI, je précise que les comptes de l'exercice écoulé ne présentent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

Ratification de la rémunération du dirigeant

Le mandat de président n'a fait l'objet d'aucune rémunération au titre de l'exercice.

Fait à Marseille,
Le 30/09/2022

Le Président



Wilfried WAGNER

Commissaire aux Comptes

22, rue CONDORCET - 13016 Marseille
Tel : 04.65.95.03.59.
SIRET : 515 387 405 00043 NAF : 6920Z

ABC ELECTRIQUE
SAS au capital de 80 000 €
Siège social : 119 CHEMIN DE MIMET
13015 MARSEILLE
394511836

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/03/2022

À Marseille,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS ABC ELECTRIQUE SIREN 394511836 immatriculée au RCS de MARSEILLE représentée par son Président M. François RETOURNE relatifs à l'exercice clos le 31/03/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Malgré la possibilité ouverte aux micro-entreprises par l'article L.123-16-1 du code de commerce, ces comptes comprennent une annexe. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 5 Aout 2022 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid 19..

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Wilfried WAGNER

Commissaire aux Comptes

22, rue CONDORCET - 13016 Marseille
Tel : 04.65.95.03.59.
SIRET : 515 387 405°00043 NAF : 6920Z

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Avril 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans les informations mentionnées à la suite du bilan concernant les mentions manquantes dans l'annexe comptable à savoir :

Absence de la mention du capital social (répartition, nombre de titres début/fin d'exercice, nominal)
Absence de la mention des honoraires du CAC au titre de l'exercice à hauteur de 1575 €
Absence du paragraphe sur les engagements donnés par la société notamment au titre du PGE souscrit auprès de la banque SMC à hauteur de 200000 €

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

L'insuffisance de provision pour créances douteuses et la mesure de son impact sur les comptes annuels. Nous avons fait confirmer par la direction les taux de recouvrement envisagés pour les créances anciennes et avons calculé cet impact sur le résultat. Nous avons jugé que ce dernier n'était pas significatif par rapport au montant des capitaux propres.

Wilfried WAGNER

Commissaire aux Comptes

22, rue CONDORCET - 13016 Marseille
Tel : 04.65.95.03.59.
SIRET : 515 387 405°00043 NAF : 6920Z

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Wilfried WAGNER

Commissaire aux Comptes

22, rue CONDORCET - 13016 Marseille
Tel : 04.65.95.03.59.
SIRET : 515 387 405°00043 NAF : 6920Z

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

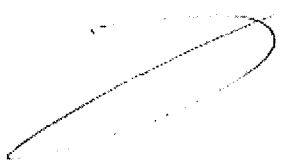
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MARSEILLE, le 15 Septembre 2022
Le Commissaire aux comptes
M. Wilfried WAGNER



Détail de l'Actif

Etat exprimé en **euros**	01/04/2021 31/03/2022 12 mois		01/04/2020 31/03/2021 12 mois		Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	**3 353**	*0,46*	**4 941**	*0,65*	**(1 588)**	*-32,14*
Concessions brevets et droits similaires			**231**	*0,03*	**(231)**	*-100,00*
CONCESSION & DROIT SIMILAIRES	806	*0,11*	806	*0,11*		
AMORT.CONCES.& DROITS SIMIL.	(806)	*-0,11*	(575)	*-0,08*	(231)	*-40,24*
Installations techniques, matériel et outillage						
I.T.M.O.I	1 694	*0,23*	1 694	*0,22*		
AMORT.I.T.M.O.I.	(1 694)	*-0,23*	(1 694)	*-0,22*		
Autres immobilisations corporelles	**648**	*0,09*	**2 015**	*0,26*	**(1 366)**	*-67,82*
INST.GEN.AGENC.AMEN.DIVERS	8 903	*1,22*	8 903	*1,16*		
MATERIEL DE TRANSPORT	6 781	*0,93*	6 781	*0,89*		
MAT.DE BUREAU & MAT.INFORM.	5 517	*0,75*	5 517	*0,72*		
MOBILIER	3 456	*0,47*	3 456	*0,45*		
AMORT.INST.GEN.AG.AMEN.DIV.	(8 391)	*-1,15*	(7 775)	*-1,02*	(616)	*-7,92*
AMORT.MATERIEL DE TRANSPORT	(6 781)	*-0,93*	(6 781)	*-0,89*		
AMORT.MAT.BUREAU & MAT.INFO.	(5 380)	*-0,74*	(4 630)	*-0,61*	(750)	*-16,21*
AMORTISSEMENT MOBILIER	(3 456)	*-0,47*	(3 456)	*-0,45*		
Autres immobilisations financières	**2 704**	*0,37*	**2 695**	*0,35*	**10**	*0,35*
DEPOTS & CAUT.VERSES 5-1A°	2 704	*0,37*	2 695	*0,35*	10	*0,35*
TOTAL III - Actif Circulant NET	**727 996**	*99,54*	**759 595**	*99,35*	**(31 599)**	*-4,16*
En-cours de production de services	**28 100**	*3,84*	**55 200**	*7,22*	**(27 100)**	*-49,09*
TRAVAUX EN COURS	28 100	*3,84*	55 200	*7,22*	(27 100)	*-49,09*
Marchandises	**22 445**	*3,07*	**24 598**	*3,22*	**(2 153)**	*-8,75*
STOCKS DE MARCHANDISES	22 445	*3,07*	24 598	*3,22*	(2 153)	*-8,75*
Créances clients et comptes rattachés	**419 883**	*57,41*	**364 718**	*47,70*	**55 165**	*15,13*
COLLECTIF CLIENTS	383 377	*52,42*	335 448	*43,88*	47 930	*14,29*
CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX	14 004	*1,91*	7 399	*0,97*	6 605	*89,23*
CLIENTS-FACTURES A ETABLIR	34 171	*4,67*	28 037	*3,67*	6 134	*21,88*
PROV./DEP.COMPTES CLIENTS	(11 670)	*-1,60*	(6 166)	*-0,81*	(5 504)	*-89,26*
Autres créances	**163 285**	*22,33*	**116 048**	*15,18*	**47 237**	*40,70*
PERSONNEL-AV.& ACPTES (-1A)	2 472	*0,34*			2 472	
ETAT IMPOTS SUR BENEF. (-1A)	117	*0,02*	2 037	*0,27*	(1 920)	*-94,26*
TVA DEDUCTIBLE 19.6%	381	*0,05*	2 579	*0,34*	(2 198)	*-85,21*
CREDIT TVA A REPORTER			5 289	*0,69*	(5 289)	*-100,00*
PRODUITS A RECEVOIR (-1A)			828	*0,11*	(828)	*-100,00*
GROUPE (-1A)	160 315	*21,92*	105 315	*13,78*	55 000	*52,22*
Disponibilités	**90 146**	*12,33*	**194 788**	*25,48*	**(104 643)**	*-53,72*
SMC	90 146	*12,33*	194 788	*25,48*	(104 643)	*-53,72*
Charges constatées d'avance	**4 137**	*0,57*	**4 243**	*0,55*	**(105)**	*-2,48*
CHARGE EXPL.CONST.D'AV.(+5A)	4 137	*0,57*	4 243	*0,55*	(105)	*-2,48*
TOTAL DU BILAN ACTIF	**731 349**	*100,00*	**764 536**	*100,00*	**(33 187)**	*-4,34*

Détail du Passif

Etat exprimé en **euros**	01/04/2021 31/03/2022	12 mois	01/04/2020 31/03/2021	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	**305 145**	*41,72*	**303 199**	*39,66*	**1 946**	*0,64*
Capital Social ou individuel	**80 000**	*10,94*	**80 000**	*10,46*		
CAPITAL SOUSCRIT - NON APPELE	80 000	*10,94*	80 000	*10,46*		
Réserve légale	**8 000**	*1,09*	**8 000**	*1,05*		
RESERVES LEGALES	8 000	*1,09*	8 000	*1,05*		
Report à nouveau	**215 199**	*29,42*	**212 597**	*27,81*	**2 602**	*1,22*
REPORT A NOUVEAU (SOLDE CRED.)	215 199	*29,42*	212 597	*27,81*	2 602	*1,22*
Résultat de l'exercice	**1 946**	*0,27*	**2 602**	*0,34*	**(656)**	*-25,22*
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	**426 204**	*58,28*	**461 337**	*60,34*	**(35 133)**	*-7,62*
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	**202 587**	*27,70*	**233 442**	*30,53*	**(30 855)**	*-13,22*
EMPRUNT SMC	2 587	*0,35*	33 396	*4,37*	(30 809)	*-92,25*
EMPRUNT PGE SMC	200 000	*27,35*	200 000	*26,16*		
INT.COUR./EMP.ETS DE CREDIT			46	*0,01*	(46)	*-100,00*
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**117 482**	*16,06*	**138 848**	*18,16*	**(21 366)**	*-15,39*
COLLECTIF FOURNISSEURS	117 482	*16,06*	138 051	*18,06*	(20 569)	*-14,90*
FOURNISSEURS-FACT.NON PARV.			797	*0,10*	(797)	*-100,00*
Dettes fiscales et sociales	**106 135**	*14,51*	**89 046**	*11,65*	**17 088**	*19,19*
PERSONNEL-REMUN.DUES (-1A)			7 382	*0,97*	(7 382)	*-100,00*
SECURITE SOCIALE (-1A)	21 752	*2,97*	20 747	*2,71*	1 005	*4,84*
CAISSE CP	6 732	*0,92*	5 636	*0,74*	1 096	*19,45*
PROBTP	5 833	*0,80*	1 454	*0,19*	4 379	*301,05*
PAS	496	*0,07*	535	*0,07*	(39)	*-7,29*
TVA A PAYER	5 231	*0,72*			5 231	
TVA COLLECTEE	5 613	*0,77*	3 236	*0,42*	2 377	*73,44*
TVA COLLECTEE 20%	54 783	*7,49*	45 516	*5,95*	9 267	*20,36*
TVA SUR FACT A ETABLIR	5 695	*0,78*	4 540	*0,59*	1 155	*25,44*
TOTAL DU BILAN PASSIF	**731 349**	*100,00*	**764 536**	*100,00*	**(33 187)**	*-4,34*

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en **euros**	01/04/2021 31/03/2022 — 12 mois		01/04/2020 31/03/2021 — 12 mois		Variations	%
Total des produits d'exploitation	**850 602**	*97,49*	**763 226**	*103,65*	**87 376**	*11,45*
Ventes de marchandises	**55 101**	*6,32*			**55 101**	
Ventes de marchandises FRANCE	**55 101**	*6,32*			**55 101**	
VENTES DE MARCHANDISES (FR)	55 101	*6,32*			55 101	
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	**817 381**	*93,68*	**736 344**	*100,00*	**81 037**	*11,01*
Production vendue Services FRANCE	**817 381**	*93,68*	**736 344**	*100,00*	**81 037**	*11,01*
TRAVAUX (FR)	817 381	*93,68*	625 138	*84,90*	192 243	*30,75*
ETUDES (FR)			111 206	*15,10*	(111 206)	*-100,00*
Montant net du chiffre d'affaires	**872 483**	*100,00*	**736 344**	*100,00*	**136 138**	*18,49*
Production stockée	**(27 100)**	*-3,11*	**5 298**	*0,72*	**(32 398)**	*-611,50*
TRAVAUX EN COURS	(27 100)	*-3,11*	5 298	*0,72*	(32 398)	*-611,50*
Subventions d'exploitation	**4 350**	*0,50*	**2 761**	*0,38*	**1 588**	*57,52*
SUBVENTION EXPLOITATION	4 350	*0,50*	2 761	*0,38*	1 588	*57,52*
Reprises sur provisions, transferts de charges	**342**	*0,04*	**18 354**	*2,49*	**(18 012)**	*-98,14*
TRANSFERT DE CHD'EXPLOITATION	342	*0,04*	18 354	*2,49*	(18 012)	*-98,14*
Autres produits d'exploitation	**528**	*0,06*	**468**	*0,06*	**60**	*12,84*
RISTOURNES			468	*0,06*	(468)	*-100,00*
PRODUITS DIVERS GEST.COURANTE	528	*0,06*			528	
Total des charges d'exploitation	**846 059**	*96,97*	**759 495**	*103,14*	**86 564**	*11,40*
Achats de marchandises	**280 182**	*32,11*	**242 625**	*32,95*	**37 558**	*15,48*
ACHATS DE MARCHANDISES	280 182	*32,11*	242 625	*32,95*	37 558	*15,48*
Variation de stocks de marchandises	**2 153**	*0,25*	**1 529**	*0,21*	**624**	*40,79*
VAR.STOCKS-MARCHANDISES	2 153	*0,25*	1 529	*0,21*	624	*40,79*
Achats de matières premières et autres appro.	**1 273**	*0,15*	**587**	*0,08*	**686**	*116,85*
ACHATS STOCKEES-MATIERES PREM.	270	*0,03*			270	
MATIERES CONSOMMABLES	66	*0,01*			66	
FOURNITURES CONSOMMABLES	69	*0,01*			69	
Fournitures consommables	121	*0,01*			121	
FOURNITURE DE BUREAU	747	*0,09*	587	*0,08*	161	*27,36*
Autres achats et charges externes	**323 663**	*37,10*	**276 938**	*37,61*	**46 726**	*16,87*
ACHATS ETUDES & PREST.SERVICES	94 119	*10,79*	97 090	*13,19*	(2 972)	*-3,06*
EAU	49	*0,01*			49	
ELECTRICITE ET GAZ	2 135	*0,24*	2 168	*0,29*	(33)	*-1,53*
FOURNITURES DE PETIT EQUIP.	1 820	*0,21*	3 134	*0,43*	(1 315)	*-41,94*
AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	71	*0,01*			71	
TRAVAUX A FACONS	34 173	*3,92*	19 829	*2,69*	14 345	*72,34*
LOCATIONS			23 672	*3,21*	(23 672)	*-100,00*
LOCATIONS IMMOBILIERES	29 397	*3,37*	32 634	*4,43*	(3 237)	*-9,92*
LOCATIONS MOBILIERES	40 882	*4,69*	9 709	*1,32*	31 173	*321,08*
CHARGES LOC.ET DE COPROPRIETE	1 790	*0,21*	1 850	*0,25*	(60)	*-3,24*

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en **euros**	01/04/2021 31/03/2022	12 mois	01/04/2020 31/03/2021	12 mois	Variations	%
ENTRETIEN ET REPARATIONS	4 092	0,47	4 058	0,55	35	0,86
PRIMES D'ASSURANCES	8 674	0,99	9 928	1,35	(1 254)	-12,63
PERSONNEL INTRIMAIRE	75 704	8,68	41 176	5,59	34 528	83,86
HONORAIRES	9 291	1,06	10 785	1,46	(1 494)	-13,85
DIVERS	1 125	0,13			1 125	
CADEAUX A LA CLIENTELE	183	0,02	163	0,02	20	12,31
CATALOGUES ET IMPRIMES	1 255	0,14	528	0,07	727	137,78
DIVERS (POURBOIRES,DONS COUR.)	2 070	0,24	1 030	0,14	1 040	100,97
TRANSPORTS SUR ACHATS	31		28		3	10,25
DEPLACEMENT,MISSIONS...			95	0,01	(95)	-100,00
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	10 592	1,21	13 166	1,79	(2 574)	-19,55
RECEPTIONS	2 857	0,33	2 530	0,34	328	12,95
FRAIS POSTAUX ET TELECOM			2 357	0,32	(2 357)	-100,00
FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	2 099	0,24			2 099	
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1 253	0,14	1 009	0,14	245	24,28
Impôts, taxes et versements assimilés	**6 619**	0,76	**4 317**	0,59	**2 302**	53,31
PARTICIP.EMPL./A LA FPC	2 970	0,34	1 201	0,16	1 769	147,31
VERTS,LIB./DROIT EXO,TAXE APP.	238	0,03			238	
TAXE PROFESSIONNELLE	1 437	0,16	1 305	0,18	132	10,11
TAXES FONCIERES	617	0,07	985	0,13	(368)	-37,34
AUTRES IMPOTS LOCAUX	986	0,11			986	
IMPOTS DIRECTS			257	0,03	(257)	-100,00
DROIT D'ENREGIST.ET DE TIMBRE	127	0,01	569	0,08	(442)	-77,73
TAXE SUR LES FRAIS GENERAUX	243	0,03			243	
Salaires et traitements	**124 187**	14,23	**116 872**	15,87	**7 315**	6,26
SALAIRES, APPOINT.,COMMISSIONS	118 608	13,59	107 102	14,55	11 506	10,74
PRIMES & GRATIFICATIONS			150	0,02	(150)	-100,00
INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	5 579	0,64	9 620	1,31	(4 041)	-42,01
Charges sociales du personnel	**100 881**	11,56	**109 304**	14,84	**(8 423)**	-7,71
COTISATION A L'URSSAF	17 063	1,96	17 360	2,36	(298)	-1,72
COTISATIONS AUX MUTUELLES	820	0,09			820	
CRICA	8 424	0,97	8 309	1,13	115	1,39
Charges S.S. et prévoyance	5 901	0,68	4 312	0,59	1 589	36,85
COTISATIONS AUX ASSEDIC	2 556	0,29	4 049	0,55	(1 492)	-36,86
COTISATIONS AUTRES ORG.SOC.	24 980	2,86	22 600	3,07	2 381	10,53
MEDECINE DU TRAVAIL	653	0,07			653	
Autres charges de personnel	40 484	4,64	52 675	7,15	(12 191)	-23,14
Dotation aux amortissements sur immobilisations	**1 597**	0,18	**1 157**	0,16	**441**	38,10
DOT.AUX AMORT./IMMOB.INCORP.	231	0,03	269	0,04	(37)	-13,92
DOT.AUX AMORT./IMMOB.CORP.	1 366	0,16	888	0,12	478	53,83
Dotations aux provisions sur actif circulant	**5 504**	0,63	**6 166**	0,84	**(662)**	-10,74
CREANCES	5 504	0,63	6 166	0,84	(662)	-10,74
Autres charges de gestion courante	**1**		**1**			-42,42
PERTES /CREANCES IRRECOUVRAB.			1		(1)	-100,00
CHARGES DIVERSES GEST.COURANTE	1				1	
Résultat d'exploitation	**4 543**	0,52	**3 731**	0,51	**812**	21,78
Total des produits financiers	**10**		**9**			1,17
Autres intérêts et produits assimilés	**10**		**9**			1,17
ESCOMPTES OBTENUS	10				10	

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en **euros**	01/04/2021 31/03/2022	12 mois	01/04/2020 31/03/2021	12 mois	Variations	%
AUTRES PRODUITS FINANCIERS			9		(9)	-100,00
Total des charges financières	2 264	0,26	679	0,09	1 585	233,30
Intérêts et charges assimilées	2 264	0,26	679	0,09	1 585	233,30
INTERETS DES EMPRUNTS & DETTES	2 264	0,26	679	0,09	1 585	233,30
Résultat financier	(2 254)	-0,26	(670)	-0,09	(1 585)	-236,58
Résultat courant avant impôts	2 289	0,26	3 061	0,42	(772)	-25,22
Total des produits exceptionnels						
Total des charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Impôts sur les bénéfices	343	0,04	459	0,06	(116)	-25,27
IMPOTS SUR LES BENEFICES	343	0,04	459	0,06	(116)	-25,27
Résultat de l'exercice	1 946	0,22	2 602	0,35	(656)	-25,22

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **731 349** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **850 612** euros et un total **charges** de **848 666** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **1 946** euros.

L'exercice considéré débute le **01/04/2021** et finit le **31/03/2022.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	806					806
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**806**					**806**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 694					1 694
	Instal., agencement, aménagement divers	8 903					8 903
	Matériel de transport	6 781					6 781
	Matériel de bureau, mobilier	8 973					8 973
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**26 351**					**26 351**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	2 695		10			2 704
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**2 695**		**10**			**2 704**
	TOTAL	**29 851**		**10**			**29 861**

Amortissements

Etat exprimé en **euros**		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/03/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	575	231		806
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**575**	**231**		**806**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 694			1 694
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	7 775	616		8 391
	Matériel de transport	6 781			6 781
	Matériel de bureau, mobilier	8 086	750		8 836
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**24 336**	**1 366**		**25 702**
	TOTAL	**24 911**	**1 597**		**26 508**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal. agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en **euros**		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/03/2022
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	6 166	5 504		11 670
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**6 166**	**5 504**		**11 670**
	TOTAL GENERAL	**6 166**	**5 504**		**11 670**

Dont dotations et reprises	- d'exploitation	5 504	
	- financières		
	- exceptionnelles		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**

		31/03/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	2 704		2 704
	Clients douteux ou litigieux	14 004		14 004
	Autres créances clients	417 549	417 549	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	2 472	2 472	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	117	117	
	Taxes sur la valeur ajoutée	381	381	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	160 315	160 315	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	4 137	4 137	
	TOTAL DES CREANCES	**601 680**	**584 971**	**16 709**

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

		31/03/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	202 587	43 878	158 708	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	117 482	117 482		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	34 317	34 317		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	71 322	71 322		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	496	496		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**426 204**	**267 496**	**158 708**	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice — 30 809
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)